RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

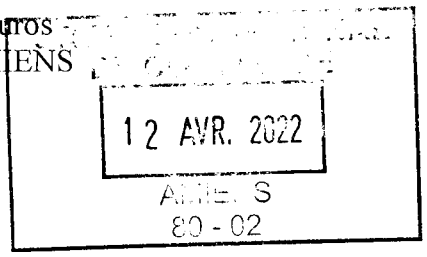
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00380
Numéro SIREN : 383 786 266
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002986

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Société Anonyme au capital de 1.008.020,00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383.786.266



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 4 154 580,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 154 580,11 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 4 150 000,00 euros
Soit 82,34 euros par action

Le solde 4 580,11 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 22 726 270,21 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 03 janvier 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 152,76 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 148 847,24 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

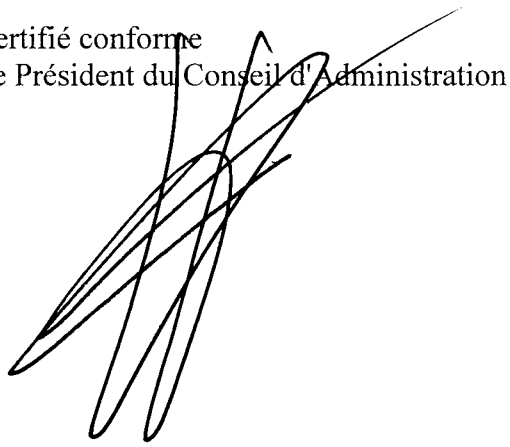
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 %SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2020	3.300.000,00 € Soit 65,47 € par titre	916,65 €	3.299.083,35 €
30/06/2019	2.770.000,00 € Soit 54,96 € par titre	620.773,40 €	2.079.226,60 €
30/06/2018	2 923 258,00 € Soit 58,00 € par titre	672 104,00 €	2 251 154,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Décembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

12 AVR. 2022

S.A S.E.C.O.V.I

ETAT DE SYNTHESE ARRETE AU 30/06/21

605 Rue Saint Fuscien – BP 50067 80092 AMIENS CEDEX 3

SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE *1*

1.1. BILAN ACTIF 2

1.2. BILAN PASSIF 3

1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION 4

2. ANNEXE *6*

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

2.2. NOTES SUR LE BILAN 10

ETATS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	101 646,65	93 317,89	8 328,76	13 348,02
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 209 919,83	1 209 919,83		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 006,27	50 006,27		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462,21	16 318,05	144,16	481,11
Autres immobilisations corporelles	1 417 163,22	1 043 057,93	374 105,29	431 551,89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 471 429,10		11 471 429,10	10 870 829,10
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 128,00		1 128,00	1 091,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 175,98		70 175,98	70 175,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**14 337 931,26**	**2 412 619,97**	**11 925 311,29**	**11 387 477,10**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services	91 600,00		91 600,00	85 500,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 588 909,90	172 754,00	2 416 155,90	2 356 367,16
Autres créances	4 348 908,50		4 348 908,50	2 217 176,64
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	8 211 523,36		8 211 523,36	10 083 713,38
Disponibilités	8 216 700,05		8 216 700,05	6 836 412,83
Charges constatées d'avance (3)	143 285,00		143 285,00	146 015,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**23 600 926,81**	**172 754,00**	**23 428 172,81**	**21 725 185,01**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**37 938 858,07**	**2 585 373,97**	**35 353 484,10**	**33 112 662,11**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 008 020,00	1 008 020,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	359 522,62	359 522,62
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 802,00	100 802,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	22 721 690,10	22 711 974,73
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**4 154 580,11**	**3 309 715,37**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	19 249,00	19 214,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**28 363 863,83**	**27 509 248,72**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	655,21	596,22
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 254 256,78	2 540 327,43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 217,61	383 869,71
Dettes fiscales et sociales	2 097 854,88	1 629 027,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	125 535,79	99 292,41
Produits constatés d'avance (1)	1 105 100,00	950 300,00
TOTAL DETTES	**6 989 620,27**	**5 603 413,39**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**35 353 484,10**	**33 112 662,11**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 989 620,27	5 603 413,39
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	655,21	596,22
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2021	%	30/06/2020	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	6 807 393,04	100,00	5 342 113,06	100,00	1 465 279,98	27,43
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6 807 393,04**	**100,00**	**5 342 113,06**	**100,00**	**1 465 279,98**	**27,43**
Production stockée ou déstockage	6 100,00	0,09	2 100,00	0,04	4 000,00	190,48
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**6 813 493,04**	**100,00**	**5 344 213,06**	**100,00**	**1 469 279,98**	**27,49**
Production de l'ex. + vtes marchandises	**6 813 493,04**	**100,00**	**5 344 213,06**	**100,00**	**1 469 279,98**	**27,49**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.	7 403,63	0,11	6 782,75	0,13	620,88	9,15
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous-traitance	135 479,00	1,99	181 286,42	3,39	-45 807,42	-25,27
Achats consommés	**142 882,63**	**2,10**	**188 069,17**	**3,52**	**-45 186,54**	**-24,03**
MARGE BRUTE	**6 670 610,41**	**97,90**	**5 156 143,89**	**96,48**	**1 514 466,52**	**29,37**
Autres achats	91 661,95	1,35	89 958,78	1,68	1 703,17	1,89
Services extérieurs	535 097,47	7,85	486 147,35	9,10	48 950,12	10,07
Autres services extérieurs	286 592,45	4,21	307 303,92	5,75	-20 711,47	-6,74
Autres achats et charges externes	**913 351,87**	**13,41**	**883 410,05**	**16,53**	**29 941,82**	**3,39**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**5 757 258,54**	**84,50**	**4 272 733,84**	**79,95**	**1 484 524,70**	**34,74**
Subventions d'exploitation	10 755,50	0,16	5 214,40	0,10	5 541,10	106,27
Impôts et taxes	150 246,13	2,21	161 392,15	3,02	-11 146,02	-6,91
Rémunérations	2 553 664,36	37,48	2 476 939,23	46,35	76 725,13	3,10
Charges sociales	1 053 695,02	15,46	1 037 941,09	19,42	15 753,93	1,52
Charges de personnel	**3 607 359,38**	**52,94**	**3 514 880,32**	**65,77**	**92 479,06**	**2,63**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**2 010 408,53**	**29,51**	**601 675,77**	**11,26**	**1 408 732,76**	**234,13**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	109 984,42	1,61	162 473,75	3,04	-52 489,33	-32,31
Autres produits d'exploitation	3,82		3,88		-0,06	-1,55
Dotations aux amortissements sur immobilisati	178 668,28	2,62	168 238,34	3,15	10 429,94	6,20
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	22 920,00	0,34	49 297,00	0,92	-26 377,00	-53,51
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	12 309,36	0,18	36 217,93	0,68	-23 908,57	-66,01
Autres charges et produits	**-103 909,40**	**-1,53**	**-91 275,64**	**-1,71**	**-12 633,76**	**13,84**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 906 499,13**	**27,98**	**510 400,13**	**9,55**	**1 396 099,00**	**273,53**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2021	%	30/06/2020	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	2 856 470,74	41,92	3 048 232,28	57,04	-191 761,54	-6,29
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP	18,32		19,64		-1,32	-6,72
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	**2 856 489,06**	**41,92**	**3 048 251,92**	**57,04**	**-191 762,86**	**-6,29**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	43 264,09	0,63	38 746,61	0,73	4 517,48	11,66
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**43 264,09**	**0,63**	**38 746,61**	**0,73**	**4 517,48**	**11,66**
RESULTAT FINANCIER	**2 813 224,97**	**41,29**	**3 009 505,31**	**56,31**	**-196 280,34**	**-6,52**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**4 719 724,10**	**69,27**	**3 519 905,44**	**65,86**	**1 199 818,66**	**34,09**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio	28 842,01	0,42			28 842,01	
Produits exceptionnels sur opérations en capita	7 000,00	0,10	53 900,83	1,01	-46 900,83	-87,01
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**35 842,01**	**0,53**	**53 900,83**	**1,01**	**-18 058,82**	**-33,50**
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	98,00		12 540,01	0,23	-12 442,01	-99,22
Charges exceptionnelles sur opérations en capi			18 339,15	0,34	-18 339,15	-100,00
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	35,00		81,74		-46,74	-57,18
Charges exceptionnelles	**133,00**		**30 960,90**	**0,58**	**-30 827,90**	**-99,57**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**35 709,01**	**0,52**	**22 939,93**	**0,43**	**12 769,08**	**55,66**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	600 853,00	8,82	233 130,00	4,36	367 723,00	157,73
TOTAL DES PRODUITS	**9 826 567,85**		**8 614 057,84**		**1 212 510,01**	**14,08**
TOTAL DES CHARGES	**5 671 987,74**		**5 304 342,47**		**367 645,27**	**6,93**
RESULTAT NET	**4 154 580,11**	**60,98**	**3 309 715,37**	**61,93**	**844 864,74**	**25,53**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA SECOVI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 35 353 484 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 154 580 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique : 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	110 367	4 631	13 351	101 647
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 320 287	4 631	13 351	1 311 566
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462			16 462
– Installations générales, agencements aménagements divers	516 964	32 338	19 676	529 626
– Matériel de transport	359 008		22 957	336 051
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	506 200	78 896	33 610	551 486
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 448 640	111 234	76 243	1 483 632
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	10 870 829	600 600		11 471 429
– Autres titres immobilisés	1 091	37		1 128
– Prêts et autres immobilisations financières	70 176			70 176
Immobilisations financières	10 942 096	600 637		11 542 733
ACTIF IMMOBILISE	**13 711 023**	**716 502**	**89 594**	**14 337 931**

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 631	111 234	600 637	716 502
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**4 631**	**111 234**	**600 637**	**716 502**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	13 351	76 243		89 594
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**13 351**	**76 243**		**89 594**

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	30/06/2021
Éléments achetés	1 209 919
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 209 920**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL B.C.E.C. 80092 AMIENS CEDEX 3	8 000	540 987	100,00	280 522
SARL COMPTABILITE CONSEIL AUXI 80370 BERNAVILL	15 245	406 411	100,00	265 703
SARL AREX 80092 AMIENS CEDEX 3	59 200	287 332	100,00	74 977
SARL SARECOM 80103 ABBEVILLE CEDEX	108 000	1 132 913	99,93	311 772
EURL ECOGED 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	920 797	100,00	137 087
SAS ACDN 80100 ABBEVILLE	100 000	428 654	100,00	117 625
SAS EPC 60000 BEAUVAIS	70 400	183 206	100,00	17 792
SA BOUSQUET 80100 ABBEVILLE CEDEX	600 000	819 819	100,00	370 479
SAS FICORA 60000 BEAUVAIS	380 000	579 471	99,99	336 846
SAS SECOVI AUDIT 80000 AMIENS	115 840	957 738	99,00	99 349
SARL COGENA 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	968 232	99,93	173 708
SARL SEREC 80092 AMIENS CEDEX 3	80 000	658 839	100,00	274 076
SARL ECSOM 80092 AMIENS CEDEX 3	24 000	193 461	99,75	43 207
SELARL SAGEVI – NOREX 80130 FRIVILLE–ESCARBOTIN	375 000	720 848	99,97	114 300
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL G.M.R. 80092 AMIENS CEDEX 3	7 622	626 212	10,00	354 634

NOTES SUR LE BILAN

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	2 055 685	2 055 685			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	7 622	7 622			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	97 019	9 650	13 351	93 318
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 306 939	9 650	13 351	1 303 238
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 981	337		16 318
– Installations générales, agencements aménagements divers	405 067	23 349	19 676	408 741
– Matériel de transport	137 893	75 817	22 957	190 753
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	407 660	69 515	33 610	443 564
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 016 607	169 018	76 243	1 109 382
ACTIF IMMOBILISE	**2 323 546**	**178 668**	**89 594**	**2 412 620**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 151 279 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 176		70 176
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 588 910	2 588 910	
Autres	4 348 909	4 348 909	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	143 285	143 285	
Total	**7 151 279**	**7 081 103**	**70 176**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	1 150 173
ASSOCIES – INTERETS COURUS	133 609
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	8 132
Total	**1 291 913**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 008 020,00 euros décomposé en 50 401 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SVI AUDIT 80092 AMIENS CEDEX 3	52,03	26 228,00
FEMINA STYL 80000 AMIENS	47,93	24 159,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MADAME TREBOUTTE HELENE 80000 AMIENS		5,00
MONSIEUR CORNU STEPHANE 80480 DURY		5,00
MONSIEUR DURIEZ VINCENT 80000 AMIENS		1,00
MADAME HUBLE MARIE RENEE 80800 BUSSY LES DAOURS		1,00
MONSIEUR HENON DENIS 80000 AMIENS		1,00
MONSIEUR HUBLE MARC 80800 BUSSY-LES-DAOURS		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 214	35		19 249
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**19 214**	**35**		**19 249**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		35		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 989 620 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	655	655		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 218	406 218		
Dettes fiscales et sociales	2 096 836	2 096 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 380 811	3 380 811		
Produits constatés d'avance	1 105 100	1 105 100		
Total	**6 989 620**	**6 989 620**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 255 275			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	23 379
INTERETS COURUS A PAYER	655
ASSOCIÉS – INTÉRÊTS COURUS	35 454
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	318 585
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	346 772
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	128 946
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	135 730
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	11 589
CLIENTS – AVOIRS À ETABLIR	13 826
DIVERS – CHARGES À PAYER	6 331
Total	**1 021 266**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	143 285		
Total	**143 285**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 105 100		
Total	**1 105 100**		

Audit Conseil Diagnostic Gestion

Commissariat aux Comptes

654, rue Roger Salengro

80450 CAMON

Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98
E-mail : stephane.rouas@polarisconseil.com

Sur rendez vous

12 AVR. 2022
AMIENS
80 - 02

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, RUE SAINT FUSCIEN
80092 AMIENS CEDEX 3

SIRET : 383 786 266 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, rue Saint Fuscien
80092 AMIENS cedex 3

SIRET : 383 786 266 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECOVI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre

en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 8 décembre 2021



Le Commissaire aux Comptes

ACDG
Stéphane ROUAS